



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

**n°23.01.12**

Rapporteur : Isabelle DESMALLEES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 09 mars 2023

Date d'affichage : 09 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le quinze mars à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

**Etaient Présents :**

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE,  
Gaspard BOREL, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul  
FIGVED, Sophie PAUMOND,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusées :**

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Emeric SALLE  
Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Gilles PERLI  
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO  
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

**Sophie PAUMOND a été élue secrétaire de séance**

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 14

**Objet :** Convention de refacturation dans le cadre de l'exécution d'une formation mutualisée avec la commune de Saint-Chaffrey

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune de Saint-Chaffrey a conclu un contrat de prestation de services avec la société LEFEBVRE DALLOZ COMPETENCES sise Tour LEFEBVRE DALLOZ -10, place des Vosges – CS 20360 92072 PARIS LA DEFENSE afin d'organiser une formation mutualisée en présentiel portant sur les baux commerciaux pour les agents des communes de Saint-Chaffrey, La Salle les Alpes et Le Monétier-les-Bains. Il convient alors de refacturer de façon équitable le coût de la formation mutualisée payé par Saint-Chaffrey dans le cadre de ce contrat de prestation de service auprès des communes de La Salle-les-Alpes et du Monétier-les-Bains.

Le montant total versé par Saint-Chaffrey pour l'organisation d'une formation mutualisée en présentiel portant sur les baux commerciaux au profit des agents des communes de Saint-Chaffrey, La Salle les Alpes et Le Monétier-les-Bains s'élève à 4 100 euros hors taxes, soit 4 920 euros TTC.

La Commune de La Salle les Alpes doit rembourser à la commune de Saint-Chaffrey la somme de 1640€ TTC.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le projet de convention de refacturation dans le cadre de l'exécution d'une formation mutualisée joint en annexe.

**Considérant** qu'il convient de refacturer de façon équitable le coût de la formation mutualisée payée par la commune de Saint-Chaffrey dans le cadre du contrat de prestation de service auprès des communes de La Salle les Alpes et du Monétier les Bains ;

**Considérant** que la Commune de La Salle les Alpes doit rembourser à la commune de Saint-Chaffrey la somme de 1640€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ⇒ **APPROUVE** la convention de refacturation entre la commune de Saint-Chaffrey, la commune de La Salle les Alpes et la commune de Monétier les Bains dans le cadre de l'exécution d'une formation mutualisée sur les baux commerciaux jointe en annexe ;
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 15 mars 2023

Le Maire

Emeric SALLE

